

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 2.948.732,80€uros**  
**Siège social : Immeuble Le Pressensé**  
**268, avenue du Président Wilson**  
**93210 La Plaine Saint-Denis**  
**RCS Bobigny 353 861 909**  
**SIRET : 353 861 909 00094**

**RAPPORT DE GESTION 2015**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Le présent rapport de gestion rend compte de l'activité de la société SQLI et du groupe SQLI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Président rend compte, dans son rapport joint au rapport de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par SQLI.

Les informations relatives à la manière dont SQLI prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable figurent dans le rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (Cf. dispositions figurant au paragraphe VI du présent rapport).

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

## Sommaire

<b>I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2015</b> .....	3
a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2015.....	3
b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du Groupe.....	4
c) Facteurs de risque.....	7
d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2016 .....	14
e) Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	15
f) Activités en matière de recherche et de développement.....	15
<b>II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI</b> .....	16
a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2015 .....	16
b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI .....	16
c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI.....	18
d) Filiales, participations et succursales.....	19
e) Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce....	21
<b>III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	22
a) Mode d'exercice de la Direction Générale.....	22
b) Composition du Conseil d'administration.....	23
c) Fonctionnement du Conseil d'administration.....	23
d) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux .....	24
<b>IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b> .....	28
a) Rappel, de manière générale, des exigences du Code MIDDLENEXT prises en compte par SQLI dans le cadre de la mise en place de sa politique de rémunération	28
b) Montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par SQLI au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce .....	28
c) Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux.....	29
<b>V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b> .....	30
a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2015 ..	30
b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI .....	30
c) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA).....	32
<b>VI. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> .....	33
<b>VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS</b> .....	33
a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2015 .....	33
b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2015, détaillées par objectif .....	34
c) Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale mixte .....	36
<b>VIII. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE</b> .....	37

## **I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2015**

### **a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2015**

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse et au Maroc.

SQLI SA est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

En 2015, SQLI a poursuivi la mise en œuvre de son plan « Ambition 2016 ». Ce plan stratégique de développement à trois ans (2014-2016) prévoit un chiffre d'affaires en croissance annuelle moyenne à deux chiffres y compris acquisitions et un taux de marge opérationnelle courante en fin de plan compris entre 8% et 10%.

Dans le cadre de ce plan, SQLI présente son offre sous deux marques distinctes :

- WAX INTERACTIVE, centrée sur la dynamisation des ventes de ses clients au travers trois grands domaines d'activité que sont le marketing digital, le commerce connecté et la data intelligence, afin d'améliorer la performance de l'entreprise vis-à-vis du marché ;
- SQLI ENTREPRISE, centrée sur la transformation des organisations et systèmes afin de créer de nouvelles interactions entre l'entreprise et ses collaborateurs, ses fournisseurs et partenaires, dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise elle-même.

Le groupe a souhaité traduire ce positionnement distinctif dans la structuration de son organisation juridique, en créant, en 2014, la société WAX INTERACTIVE, filiale à 100% de SQLI et en réalisant des opérations de croissance. Au cours du dernier trimestre 2014 deux acquisitions sont venues renforcer ce pôle : Naxéo et LSF Interactive.

Toutes les agences digitales du groupe opèrent dorénavant sous la marque Wax. L'intégration opérationnelle des activités d'agence digitale en provenance de SQLI, de Naxéo et de Wax a été réalisée en 2015. Il a été mis en place une direction unique permettant un pilotage cohérent et optimisé. Cette intégration opérationnelle forte et cette direction unique devraient permettre, après des coûts non courants de réorganisation engagés en 2015, une amélioration de l'efficacité commerciale et une amélioration de la rentabilité.

Sur l'exercice 2015, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de +11%, à 179,0 M€ contre 161,6 M€ un an plus tôt. Le Groupe a généré une croissance organique solide et régulière sur l'ensemble de l'exercice (+7% à comparer à une croissance du marché de 2,1% ; source Syntec). Selon le Syntec, le créneau des « SMACS » progresse en 2015 de 16,9 %, pour atteindre 12 % du marché logiciels et services informatiques.

SQLI est bien positionnée sur plusieurs de ces segments (social mobility analytics) mais également sur ceux du marketing digital et de l'e-commerce dont la croissance est également restée soutenue en 2015.

Sur la période, les activités regroupées sous la marque WAX (Digital Commerce) représentent 31% du chiffre d'affaires, malgré le désengagement accéléré en fin d'année de l'achat média au sein de l'activité d'agence digitale (non stratégique et à faible valeur ajoutée).

Autre levier important de croissance rentable, les activités pilotées depuis les Innovation Services Centers (Centre de services digital et agile) de Bordeaux et Rabat représentent 28% des jours produits sur l'exercice 2015 contre 19% en 2014. Ces puissantes bases d'industrialisation On/Off-Shore assurent des déploiements associant excellence opérationnelle et compétitivité pour des grands comptes tels RTE ou Nestlé.

Cette dynamique commerciale s'est accompagnée, sur l'exercice 2015, d'une optimisation continue des indicateurs de pilotage opérationnel. SQLI a ainsi stabilisé ses effectifs (1 875 salariés à fin 2015 contre 1 910 un an plus tôt) et amélioré sensiblement son taux d'activité pour le porter à 85% sur l'année (87% sur le seul 4ème trimestre 2015), soit 4 points de mieux par rapport à 2014.

Grace à la croissance organique soutenue et à l'amélioration régulière des indicateurs de pilotage opérationnel, la rentabilité opérationnelle courante progresse fortement en 2015.

La structure financière du groupe reste solide avec une trésorerie brute de 18.2 millions d'euros et une trésorerie nette de 1.2 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les capacités de financement à court terme (affacturation et découvert) inutilisées, s'élèvent à 17.3 millions d'euros. Le financement moyen terme destinée aux acquisitions de 10 millions d'euros a été tiré à hauteur de 7 millions d'euros. La dernière échéance de l'OBSAAR de 3.4 millions a été remboursée le 20 janvier 2016 tel qu'annoncé le 20 décembre 2015. Au cours de l'exercice 88.918 actions nouvelles ont été créées par exercice de BSAAR (65.883) et souscription au Plan d'Epargne d'Entreprise (23.035) représentant une augmentation des capitaux propres de 1.36 millions d'euros.

## **b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du Groupe**

Le tableau suivant résume les chiffres clés du Groupe.

	31 décembre 2015 En millier d'€	31 décembre 2014 En millier d'€
Chiffre d'affaires	178.981	161.633
Résultat opérationnel courant	10.843	5.022
Résultat opérationnel	6.720	4.211
Résultat net	3.555	2.555
Capital	2.949	2.878
Capitaux propres	72.641	68.721
Passifs courant et non courants	91.589	93.534
Actifs non courants	67.053	65.733
Total du bilan	164.230	162.255

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous qui résume la contribution de chacune des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

En milliers d'euros	2015			2014		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI	119.801	9.874	4.437	107.447	3.399	1.992
GEIE ICE	10.394	-12	-14	9.165	4	1
EOZEN (Ex-Clear value)	-	85	138	3.977	-666	-813
ASTON EDUCATION	-	-	-	-	98	66
ASTON INSTITUT	2.493	300	195	2.547	476	308
WAX INTERACTIVE	8.213	-1.356	-1.724	2.622	-110	-236
NAXEO	884	-211	-410	465	30	36
ECOMMERCE4U	601	-143	-143	261	31	21
LSF LOYALTY	-	-	-	204	28	18
<b>France</b>	<b>142.386</b>	<b>8.537</b>	<b>2.479</b>	<b>126.688</b>	<b>3.290</b>	<b>1.393</b>
SQLI Suisse	19.944	326	151	16.834	149	115
CLEAR VISION Int.	24	32	-146	58	66	31
SQLI Maroc	3.210	894	513	2.665	580	481
ICONEWEB Maroc	-	3	8	-	-7	2
EOZEN (Benelux)	11.255	792	391	13.338	641	342
WAX Belgique	2.162	259	159	2.050	303	191
<b>Etranger</b>	<b>36.595</b>	<b>2.306</b>	<b>1.076</b>	<b>34.945</b>	<b>1.732</b>	<b>1.162</b>
<b>Total</b>	<b>178.981</b>	<b>10.843</b>	<b>3.555</b>	<b>161.633</b>	<b>5.022</b>	<b>2.555</b>

### Examen des comptes consolidés et résultats:

- Actif

Au 31 décembre 2015, les actifs non courants nets s'élevaient à 67.053 milliers d'Euros contre 65.733 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.320 milliers d'Euros dont l'essentiel provient du poste autres actifs non courants (CIR, CICE).

L'actif courant atteint, au 31 décembre 2015, 97.177 milliers d'Euros contre 96.522 milliers d'Euros au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 655 milliers d'Euros expliquée principalement par une augmentation des postes clients (1.429 milliers d'Euros), autres créances d'exploitation (2.958 milliers d'Euros), actifs d'impôt exigible (1359 milliers d'Euros) et par une diminution de la trésorerie de 5.091 milliers d'Euros.

- Passif

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élèvent à 72.641 milliers d'Euros contre 68.721 milliers d'Euros au 31 décembre 2014.

Les passifs non courants s'élèvent à 12.131 milliers d'Euros contre 8.503 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent, l'augmentation provenant essentiellement du reclassement en dette financière à long terme de la part à plus d'un an de l'emprunt bancaire de 7.000 Milliers d'Euros classé en dettes financières à court terme au 31 décembre 2014.

Les passifs courants sont en diminution de 5.573 milliers d'Euros puisqu'ils s'élèvent à 79458 milliers d'Euros contre 85.031 milliers d'Euros en 2014. Les variations principales concernent :

- les dettes financières à court terme qui diminuent de 8.634 milliers d'Euros du fait du reclassement en dettes à long terme de l'emprunt de 7.000 milliers d'Euros de nominal et du remboursement des emprunts intervenu.
- de l'augmentation des autres dettes de 3.157 milliers d'Euros (principalement dettes envers le personnel et les organismes sociaux pour 1.906 milliers d'Euros et envers l'Etat pour 2.829 milliers d'Euros)

### **Présentation et analyse du résultat**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 178.981 milliers d'Euros contre 161.633 milliers d'Euros l'exercice précédent. Le groupe a généré une croissance organique solide et régulière sur l'ensemble de l'exercice de 7% à comparer à une croissance du marché de 2,1%.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2015 ressort bénéficiaire de 10.843 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.022 milliers d'Euros pour l'exercice précédent. La société a poursuivi sur l'exercice 2015, l'optimisation continue de ses indicateurs de pilotage opérationnel. SQLI a ainsi stabilisé ses effectifs (1 875 salariés à fin 2015 contre 1 910 un an plus tôt) et a amélioré sensiblement son taux d'activité pour le porter à 85% sur l'année (87% sur le seul 4ème trimestre 2015), soit 4 points de mieux par rapport à 2014.

Grâce à la croissance organique soutenue et à l'amélioration régulière des indicateurs de pilotage opérationnel, la rentabilité opérationnelle courante progresse fortement en 2015.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2015 ressort bénéficiaire de 6.720 milliers d'Euros contre un bénéfice de 4.211 milliers d'Euros pour l'exercice précédent. Une charge non courante de 4.123 milliers d'Euros a été constatée sur l'exercice dont 3.172 de coûts de restructuration et 824 milliers d'Euros relatifs à des contentieux.

Le montant des charges de personnel s'élève à 117.870 milliers d'Euros contre 113.628 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.863 contre 1.891 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 1,4%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 593 milliers d'Euros contre une perte de 406 milliers d'Euros au titre de 2014.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de 100 milliers d'Euros contre 495 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,
- d'une charge d'impôt de 2.472 milliers d'Euros contre une charge d'impôt de 1.745 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 3.555 milliers d'Euros contre un bénéfice de 2.555 milliers d'Euros l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 3.555 milliers d'Euros.

c) **Facteurs de risque**

**Risque de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement**

Le Groupe bénéficie d'une trésorerie brute de 18.199 milliers d'Euros (1.232 milliers d'Euros nette) au 31 décembre 2015, sans aucun tirage de sa ligne d'affacturage (14.300 milliers d'Euros au 31 décembre 2015) ni de ses lignes de découverts (3.000 milliers d'Euros au 31 décembre 2015).

**Endettement financier net de SOLI au cours des 2 derniers exercices**

L'endettement financier de 16.967 milliers d'Euros au 31 décembre 2015 est essentiellement constitué :

- d'un emprunt de 10 000 K€ auprès d'un pool bancaire composé des banques Palatine, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire et Crédit Lyonnais destiné à financer des acquisitions :
  - Un premier tirage de 7 000 K€ a été mis à disposition de SOLI le 17 décembre 2014 ;
  - Le remboursement normal du crédit débute le 30 novembre 2015 pour s'achever le 30 novembre 2019 ;
- d'un emprunt obligataire d'un montant de 17.000 K€ souscrit le 20 avril 2011, dont la dernière annuité a été remboursée par anticipation le 20 janvier 2016 (au lieu du 20 avril 2016).
- d'un emprunt de 2 500 K€ auprès de Bpifrance Financement :
  - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
  - Durée : 7 ans ;
  - Taux fixe : 2,92% l'an ;
  - Le remboursement du capital se fera en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
  - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie.
  - Ce prêt fait l'objet d'une retenue de garantie de 125 K€.
- D'un emprunt de 2 500 K€ auprès de Bpifrance Financement :
  - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
  - Durée : 10 ans ;
  - Taux fixe : 4,51% l'an ;
  - Le remboursement du capital se fera en 28 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 36 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
  - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie.
- D'un Préfinancement des créances de CICE 2013 et 2014 par Bpifrance Financement pour un montant de 2 139K€
  - La mobilisation des créances de CICE porte intérêts calculés sur la base de EURIBOR 1 mois majoré de 1,20% l'an.

	Données 2015	Données publiées 2014	Evolution 2015 vs. 2014
Dettes financières à long terme	9.704	5.123	
Dettes financières à court terme	7.263	15.897	
<b>Total de l'endettement financier brut</b>	<b>16.967</b>	<b>21.020</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18.199	23.290	
<b>Total de l'endettement financier net</b>	<b>-1.232</b>	<b>-2.270</b>	

## Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

### Au titre du Contrat de Crédit en date du 4 décembre 2014

Un premier tirage d'un montant de 7.000.000 € a été mis à disposition de SQLI le 17 décembre 2014 (le « **Premier Tirage** »). A la sûreté et en garantie du remboursement de cette somme due, SQLI a consenti aux Banques les garanties suivantes :

- un nantissement de la totalité des parts sociales de la société ECOMMERCE4U,
- un nantissement du compte-titres qu'il détient dans les livres de la société NAXEO,
- un nantissement du compte-titres qu'il détient dans les livres de la société WAX INTERACTIVE,
- une cession de la créance détenue par SQLI sur WAX INTERACTIVE au titre d'une convention d'avance en compte courant, et les accessoires de ladite créance.

Le Contrat de Crédit comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée, parmi lesquels, notamment :

- a. le défaut de paiement d'une somme quelconque due au titre du Contrat de Crédit à la date d'exigibilité de la somme concernée,
- b. le non-respect par SQLI ou l'une de ses filiales de l'un quelconque de leurs engagements ou obligations leur incombant ou mis à leur charge (autre que les obligations de paiement visées au a) ci-dessus) au titre de la documentation financière afférente au Crédit (sauf régularisation dans les conditions et délais visées dans le Contrat de Crédit),
- c. l'inexactitude d'une déclaration ou garantie faite ou devant être faite ou réitérée par SQLI ou l'une de ses filiales dans la documentation financière afférente au Crédit (sauf régularisation dans les conditions et délais visées dans le Contrat de Crédit),
- d. le non-respect des ratios financiers (tels que définis dans le Contrat de Crédit), ainsi que l'inexécution de la vérification et de la certification annuelle desdits ratios financiers par les commissaires aux comptes, ou la remise d'un certificat de ratios non revêtu du visa du commissaire aux comptes,
- e. la non-utilisation du Crédit conformément aux termes du Contrat de Crédit,
- f. la perte d'une garantie octroyée en garantie du bon remboursement des sommes mises à disposition au titre du Crédit,
- g. la survenance d'un événement significatif défavorable, tel que cela est défini dans le Contrat de Crédit, autre que les cas visés ci-dessus



- h. le non-respect de mesures d'exécution, décisions ou jugements (le Contrat de Crédit détaille la nature de ces mesures d'exécution, décisions ou jugements ainsi que les conditions de leur non-respect entraînant l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du Crédit), etc...

Au 31 décembre 2015, le Groupe SQLI dispose également d'une capacité d'affacturage intacte (ligne disponible de 14.300 M€ au 31 décembre 2015).

### **Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit**

#### **Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors variation de périmètre)**

(En milliers d'euros)

	Données 2015	Données publiées 2014
Variation des clients	-3.641	-6.037
Variation des fournisseurs	89	3.319
Variation des autres actifs et passifs courants	-607	-1.942
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-2.292	-1.797
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-6.451</b>	<b>-6.457</b>

### **Compléments de prix**

Aucun complément de prix ne reste dû au 31 décembre 2015.

### **Litiges**

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a été débouté en première instance de son action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs des titres de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur a formé appel de la décision de première instance et estime ses dommages à 1,0 M€ dans ses conclusions. Sans préjuger de la décision de la juridiction compétente, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de sociétés du groupe par d'anciens salariés ou des clients ; des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges.

### **Risques liés à l'activité**

#### **Risques liés aux clients :**

Tout en développant son activité, le Groupe veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2015, le poids des principaux clients du groupe SQLI était le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 7.6% du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 23.4% du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 34.8% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage qui fournit une assurance-crédit et une analyse de la solvabilité des clients, un service de première relance et un suivi des contentieux pour l'essentiel de l'activité commerciale du Groupe en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses).

**Risques liés aux fournisseurs :**

SQLI n'a pas de fournisseurs dont l'importance soit significative. Par ailleurs, il n'existe pas de dépendance que ce soit en matière de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur ; en effet, SQLI estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits à prix et qualité équivalents.

Concernant la dépendance à certains fournisseurs, SQLI précise que :

- La part du 1<sup>er</sup> fournisseur dans les achats du Groupe est de 4.8%,
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe est de 13.6%,
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe est de 21.5 %.

Des contrats spécifiques sont noués avec chacun des sous-traitants, contrats qui permettent de protéger au mieux SQLI.

**Risques liés à la concurrence :**

SQLI estime que la concurrence va s'intensifier et entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'industrialisation de son approche métier et son positionnement sur des offres à valeur ajoutée.

**Risques liés aux départs de personnes clés :**

La croissance de SQLI dépend de son aptitude à attirer, recruter, motiver et conserver les personnes compétentes.

La direction du Groupe estime que le risque de départ de personnes clés est modéré car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité de managers qui disposent de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier, etc.).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée, comme le montre le tableau ci-dessous ; et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

**Taux de rotation du personnel par tranche d'âge**

Tranche d'âge	2015	2014	2013
20 – 24 ans	10.53%	6.76%	4.08%
25 – 29 ans	30.86%	25.98%	19.5%
30 – 34 ans	27.62%	23.55%	19.94%
35 – 39 ans	19.82%	23.18%	17.00%
40 – 44 ans	22.33%	13.62%	16.67%
45 – 49 ans	20.86%	12.86%	15.63%
50 – 54 ans	17.86%	6.127%	10.67%
55 – 59 ans	2.00%	2.00%	2.00%
60 – 64 ans	1.00%	1.00%	1.00%
65 ans et plus	0.00%	0.00%	0.00%

L'augmentation de la rotation correspond pour moitié à une évolution pilotée pour adapter l'effectif au positionnement du groupe et pour gérer la masse salariale.

Les taux de rotation calculés ci-dessus correspondent aux rapports entre les sorties de toute nature au cours de l'exercice 2015 et l'effectif au 31 décembre 2015.

**Risques liés à la politique de croissance externe :**

La politique de croissance externe poursuivie par le Groupe peut comporter des risques liés à l'intégration des sociétés, au départ de personnes compétentes, à des pertes de clientèle, etc. SQLI estime que si la rentabilité attendue n'est pas atteinte, il existe un risque maximum de dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 51 M€ au 31 décembre 2015.

**Risques liés aux engagements hors bilan :**

Monsieur Yahya El Mir a démissionné de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2011. L'indemnité de non concurrence de Monsieur Yahya El Mir de 984 K€ charges comprises constatées en dette à fin 2010 (cf. IV g) ci-après) a été versée à hauteur de 80% dans les trente jours de la date de cessation de ses fonctions ; le solde de 20% est versé en soixante mensualités.

**Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)**

En matière de gestion de risques liés aux marchés, SQLI a pour politique de couvrir les risques de taux sur ses dettes financières à moyen terme.

**Risques de taux**

En 2011, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt obligataire de 17 M€. Le montant couvert est limité à 13,6 M€. La société a opté pour un taux fixe.

SQLI a également contracté en 2015 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt bancaire de 10 M€ souscrit en décembre 2014. Le montant couvert est limité à 7 M€. La société a opté pour un taux fixe.

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2015, sont les suivants :

	Emprunt obligataire 13.6m€	Emprunt bancaire 7m€
Date de commencement	27/05/2011	27/02/2015
Payeur des taux variables	Société Générale	LCL
Taux variable	EURIBOR 3 mois - 0,44%	EURIBOR 3 mois + 1,50%
Taux fixe/variable pour SQLI	2,425%	0,18%
<b>Montants notionnels couverts au 31 décembre :</b>		
2015	3 400	6 230
2016	-	4 690
2017	-	3 150
2018	-	1 610
2019	-	-
<b>Juste valeur des instruments au 31/12/2015</b>	<b>-43</b>	<b>-34</b>

En 2015, la variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré un produit de 85 K€ (154 K€ en 2014).

#### Exposition du Groupe au risque de taux au 31 décembre 2015

(En milliers d'euros)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.
< à 1 an		18.199	315	6.948	315	-11.251	4.940	315		-16.191
1 an à 2 ans			706	1.540	706	1.540	1.540	706		0
2 ans à 3 ans			879	1.540	879	1.540	1.540	879		0
3 ans à 4 ans			857	1.610	857	1.610	1.610	857		0
4 ans à 5 ans			857		857			857		
> à 5 ans			1.715		1.715			1.715		
<b>Total</b>	<b>18.199</b>	<b>5.329</b>	<b>11.638</b>	<b>5.329</b>	<b>-6.561</b>	<b>9.630</b>	<b>5.329</b>	<b>-16.191</b>		

#### Analyse de l'impact de la variation des taux d'intérêts (sur la base de l'exposition nette aux taux variables)

(En milliers d'euros)

	2015
	<b>Impact en résultat avant impôt</b>
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	161
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	-161

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre les variations des taux d'intérêt sur une fraction des emprunts à taux variables contractés. Ainsi, en 2016, sur la base de l'exposition nette aux fluctuations des taux variables au 31 décembre 2015 une augmentation

de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une augmentation du résultat de 161 K€.

La trésorerie totalise 18.199K€ au 31 décembre 2015.

Les placements de trésorerie, essentiellement constitués de comptes courants rémunérés, du Groupe sont exposés au risque de baisse des taux de rendement. Compte tenu des montants engagés (18.199 K€ au 31 décembre 2015), une baisse de 1% des taux de rendement entrainerait une espérance moindre des revenus financiers d'environ 181K€.

### Risques de change

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales en Suisse, au Maroc.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse et au Maroc soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 23M€ en 2015 sur 179M € consolidés (soit 12.8% du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

### Risque de change - Présentation de la position nette après gestion

*(En milliers d'euros)*

(en milliers d'euros)	FR CHF	MAD	Total
Actifs	8.672	8212	16.884
Passifs	2.617	4429	7.046
Position nette avant gestion	6.055	3783	9.838
Positions hors bilan	-	-	
<b>Position nette après gestion</b>	<b>6.055</b>	<b>3.783</b>	<b>9.838</b>

Le Groupe considère que les montants engagés sont non-significatifs : et comme le risque de change est dispersé sur plusieurs monnaies. Les positions en devise ne sont pas couvertes par des instruments de couverture de change.

### Calcul du risque de perte sur la position nette globale en devises

*(En milliers d'euros)*

	FR CHF	MAD	Total
<b>Impact en résultat avant impôt</b>			
Hausse de 1 % du taux de change	60	38	98
Baisse de 1 % du taux de change	-60	-38	-98

## **Risque technologique**

Le Groupe ne peut garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique. Cependant, il a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration des nouvelles technologies. Il a consacré en 2015 2.8% du CA au titre du Crédit Impôt Recherche.

## **Risques assurance**

Le Groupe a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le Groupe dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7.500.000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000 €

La responsabilité civile des mandataires sociaux de SQLI dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI. Les frais de reprise d'activité engagés en cas de sinistre au-delà d'une charge normale d'exploitation, sont toutefois couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA pour un montant de 2.000.000 €.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Directeur Général au profit de SQLI pour un montant garanti de 3.060.000€.

### **Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2015**

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	31 979	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaires
RC professionnelle	AXA	139 685	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	16 780	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	162 388	Dommages Tous accidents

### **d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2016**

Le 20 janvier 2016, SQLI a procédé au remboursement anticipé de la dernière échéance 3,4 M€ de l'emprunt obligataire.

e) **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le plan stratégique 2014-2016 présenté en septembre 2013 tablait sur une croissance de l'ordre de 10% en moyenne sur la durée du plan y compris les opérations de croissance externe qui seraient réalisées dans la période. Le niveau de rentabilité escompté dans le cadre du plan présenté était de l'ordre de 8% à 10% en fin de plan.

Pour atteindre la dernière étape de ce plan, SQLI doit encore réaliser des opérations de croissance externe pour un montant de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions en 2016 et doit faire progresser sa rentabilité opérationnelle courante de l'ordre de 2% pour atteindre 8%.

La société ne garantit pas que ces derniers points d'étape soient atteints en 2016 mais reste mobilisée pour y parvenir.

f) **Activités en matière de recherche et de développement**

En 2015, le Groupe a poursuivi ses activités de recherche en 2015

Le montant du crédit d'impôt recherche SQLI pour l'exercice 2015 s'élève à 1,5 millions d'euros qui a fait l'objet d'une provision non déductible de 30 % de son montant.

## **II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI**

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

### **a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2015**

La situation et l'activité présentées pour le Groupe au chapitre I a) ci-avant sont globalement identiques pour SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

### **b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI**

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2015 en €	31 décembre 2014 en €
Chiffre d'affaires	131.906.429	123.543.798
Résultat d'exploitation	4.585.099	776.519
Résultat courant avant impôts	7.231.262	537.471
Résultat net	8.728.178	1.419.623
Capital	2.948.733	2.877.598
Capitaux propres	61.215.044	52.714.462
Dettes	94.746.507	96.655.295
Actif immobilisé (net)	67.716.204	67.287.975
Total du bilan	156.326.391	150.054.245

### **Présentation et analyse du bilan**

- Actif

Au 31 décembre 2015, l'actif immobilisé net de SQLI était stable à 67.716.204 Euros contre 67.287.975 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant atteint, au 31 décembre 2015, 88.606.425 Euros contre 82.765.892 Euros au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 7 % provenant de l'augmentation des postes clients et autres créances d'exploitation et de la diminution des disponibilités.

- Passif

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élèvent à 61.215.044 Euros contre 52.714.462 Euros au 31 décembre 2014.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 321.664 Euros contre 620.562 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent quant à elles à 94.746.507 Euros contre 96.655.295 Euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 2%.



## **Présentation et analyse du résultat**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 131.906.429 Euros contre 123.543.798 Euros l'exercice précédent soit une augmentation de 6.7%, expliquée en partie par la croissance organique mais également par l'apport en location-gérance sur l'ensemble de l'exercice 2015 de l'activité de la filiale Eozen France depuis 1er octobre 2014. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 139.532.374 Euros contre 131.038.699 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 134.947.275 Euros contre 130.262.180 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 3.6%.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en bénéfice de 4.585.099 Euros contre un bénéfice de 776.519 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 61.419.565Euros contre 56.733.320 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 8.2%.

Le montant des charges sociales s'élève à 27.139.701 Euros contre 25.387.178 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 6.9%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.328 contre 1.265 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 5%.

Le résultat financier 2015 laisse apparaître un bénéfice de 2.646.163 Euros contre une perte de 239.047 Euros au titre de 2014. Ce résultat intègre un dividende versé par la filiale suisse de 3.047.091 Euros.

Le résultat courant avant impôts s'établit à un bénéfice de 7.231.262 Euros contre un bénéfice de 537.471 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du bénéfice exceptionnel de 889.849 Euros contre un bénéfice exceptionnel de 174.063 Euros pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 607.067 Euros contre 708.089 Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 8.728.178 Euros contre un bénéfice de 1.419.624 Euros l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés théorique du au titre de cet amortissement excédentaire de 347.167€ s'élève à 115.722 €.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2015 se décompose comme suit :

2015 En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non- échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéanc e
-----------------------------	----------------	------	--------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	----------------------

Fournisseurs	9 697	7 169	2 528	289	0	1 611	594	34
fournisseurs d'immobilisation	2	2						
Total à payer	9 699	7 171	2 528	289	0	1 611	594	34

Factures non parvenues	2 208		2 208					2 208
Fournisseurs Groupe	7 431	6 435	996				996	

Total	19 338	13 606	5 732	289	0	1 611	1 590	2 242
-------	--------	--------	-------	-----	---	-------	-------	-------

Nous vous rappelons le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2014 :

2014 En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non- échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéanc e
-----------------------------	----------------	------	--------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	----------------------

Fournisseurs	8 658	6 681	1 977	385	305	1 240		47
fournisseurs d'immobilisation	25	25	-	-	-	-	-	-
Total à payer	8 683	6 706	1 977	385	305	1 240		47

Factures non parvenues	2 177	-	2 177	-	-	-	-	2 177
Fournisseurs Groupe	6 840	3 898	2 942		1 613	1 329	-	-

Total	17 700	10 604	7 096	385	1 918	2 569		2 224
-------	--------	--------	-------	-----	-------	-------	--	-------

**c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 8.728.178 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Dividende de 60 centimes par action soit sur la base du nombre d'actions en vigueur au 31 décembre 2015 (3.685.916), un montant distribué de 2.211.549,60 Euros
- Affectation à la réserve légale 4.535.28 Euros
- Report à nouveau du solde soit 6.512.093,12 sur la base d'un dividende de 2.211.549,60 Euros

Nous vous rappelons que SQLI a distribué des dividendes :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à hauteur de 1.633.148,10 Euros.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à hauteur de 2.013.996,32 Euros.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à hauteur de 1.290.041,28 Euros.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de SQLI au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**d) Filiales, participations et succursales**

Au 31 décembre 2015, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2015		31/12/2014	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
<b>SQLI SA</b>	<b>La Plaine Saint-Denis (93)</b>			<b>Société consolidante</b>	
SQLI SUISSE SA	Renens (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI LUXEMBOURG SA	Luxembourg (Lux)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON INSTITUT SARL	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX DESIGN	Sint-Martens-Latem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
GEIE ICE	Blagnac (31)	25 %	100 % (1)	25 %	100 % (1)
WAX INTERACTIVE	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
LSF LOYALTY	Paris (75)			<b>TUP 01/2015</b>	100 %
WAX INTERACTIVE LILLE (2)	Roubaix (59)	100 %	100 %	100 %	100 %
ECOMMERCE4U	Roubaix (59)	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Pour l'activité réalisée par SQLI

(2) Anciennement NAXEO

La société LSF LOYALTY a fait l'objet d'une dissolution suivie d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de la SAS WAX INTERACTIVE le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au 31 décembre 2015, les succursales de SQLI étaient les suivantes :

### **France**

Société	Etablissement	Adresse	CP	VILLE
Aston Institut	Boulogne	47-49 Avenue Edouard Vaillant	92012	BOULOGNE BILLANCOURT
	Arcueil	19 Rue du 8 Mai 1945	94110	ARCUEIL
	Lille	163 B avenue de la Bretagne	59350	LILLE
Wax interactive	Paris	31 Rue Henri Rochefort	75017	PARIS
	Saint Denis	268 Avenue du Président Wilson	93210	LA PLAINE SAINT DENIS
Wax Lille	Roubaix	25 rue Corneille	59100	ROUBAIX
SQLI	Lyon	CP 611 1 Place Verrazzano	69009	LYON
	Toulouse	CS 43133 6 Impasse de Lisieux	31300	TOULOUSE
	Rouen	45 Avenue du général Leclerc de Hauteclocque	76120	LE GRAND QUEVILLY
	ISC Bordeaux	P.A Techno B26 Europarc 27 Avenue Léonard de Vinci	33600	PESSAC
	Agence de Bordeaux	P.A Enora Park - Immeuble 2 - Bat 2 198 Avenue u Haut l'Evêque	33600	PESSAC
	Nantes	Bât. Le batimore 12A rue de Laponie	44240	LA CHAPELLE SUR ERDRE
	Opéra	27 avenue de l'opéra	75001	PARIS
	Saint Denis	268 Avenue du Président Wilson	93210	LA PLAINE SAINT DENIS

### **Etranger**

Société	Etablissement	Adresse	CP	VILLE
SQLI Belgium NV	Bruxelles	Lambroekstraat 5C	1831	DIEGEM
SQLI SA	Luxembourg	Route d'arlon 204	8010	STASSEN
SQLI Suisse	Lausanne	Chemin de la Rueyre 116-118	1020	RENENS
	Genève	Route des Jeunes 12	1227	CAROUGE
Wax Interactive	Gand	Kortrijksesteenweg 90	9830	SIN MARTENS LATEM
SQLI Maroc	Casablanca	Casaneashore Park, 1100, Bd AL Qods, Quartier Sidi Maârouf		CASABLANCA
	Rabat	Immeuble High Tech, Quartier Hay Riyad		RABAT
	Oujda	Bâtiment SQLI Maroc, Boulevard Med V, Quartier Hay EL QODS, Oujda		OUIDA

e) **Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce**

Nous vous informons qu'aucune convention répondant aux critères de l'article L225-38 et suivant du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nous vous informons que le rapport de vos commissaires aux comptes présente les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Nous vous rappelons que ces conventions n'ont pas à être approuvées une nouvelle fois par l'Assemblée Générale.

Enfin et conformément au dernier alinéa de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de SQLI, et, d'autre part, une société dont SQLI possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

### **III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Nous vous rappelons que la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT depuis le 1er juillet 2013, suite à la décision en ce sens du Conseil d'administration en date du 21 mars 2013.

Jusqu'à cette date, la Société était soumise au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

#### **a) Mode d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'administration a décidé le 7 juillet 2010 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Roland Fitoussi assume les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 14 juin 2011. Ce dernier a en effet été renouvelé dans son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale en date du 25 juin 2014, et dans son mandat de Président du Conseil d'administration par décision du Conseil d'administration en date du 25 juin 2014.

Monsieur Didier Fauque assume les fonctions de Directeur Général de la Société depuis le 7 mai 2013.

Le Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués : (i) Monsieur Nicolas Rebours, nommé par décision du Conseil d'administration en date du 30 juin 2008 et renouvelé dans son mandat par décision du Conseil d'administration en date du 25 juin 2014, et (ii) Monsieur Thierry Chemla, nommé par décision du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2014.

## b) Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat	Indépendance*
Administrateur  Président du Conseil d'Administration	Roland Fitoussi	30 juin 2008, renouvelé le 25 juin 2014.  25 juin 2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Non indépendant en raison de sa position d'actionnaire de référence
Administrateur	Véronique Reille-Soult de Dalmatie	25 juin 2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Indépendante
Administrateur	Hervé de Beublain	14 juin 2011	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Indépendant
Administrateur	Bernard Jacon	14 juin 2011	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Indépendant
Administrateur	Didier Fauque	Renouvelé dans son mandat le 25 juin 2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Non indépendant en raison de son mandat de Directeur Général de SQLI

\* La qualification d'administrateur indépendant a été examinée par le Conseil d'administration en date du 17 mars 2016 et répond aux critères de la 8<sup>ème</sup> recommandation du code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT

## c) Fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président rend compte, dans son rapport joint au Rapport de Gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2016.

Le Conseil d'administration a adopté le 22 septembre 2011 un règlement intérieur aux termes duquel certains actes et décisions doivent être soumis au Conseil. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 17 mars 2016, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation, en application du Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT.

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois en 2015 et le taux moyen de participation de ses membres a été de 95%.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1er septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

La composition actuelle du Comité d'audit est la suivante : Monsieur Roland Fitoussi et Monsieur Hervé de Beublain, administrateur indépendant, qui en est le président.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

Le Conseil d'administration a décidé, le 8 novembre 2011, la constitution d'un Comité des rémunérations dont la mission est de formuler des recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux et de la direction générale.

La composition actuelle du Comité de rémunération est la suivante : Monsieur Bernard Jacon et Monsieur Hervé de Beublain, administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil a par ailleurs décidé de réactiver le Comité stratégique, dont le rôle est de formuler au Conseil des recommandations sur la stratégie du Groupe.

La composition actuelle du Comité stratégique est la suivante : Monsieur Roland Fitoussi, Président du Conseil d'Administration assure la Présidence du Comité Stratégique, Didier Fauque Directeur Général et administrateur, Thierry Chemla Directeur Général Délégué, Madame Véronique Reille-Soult de Dalmatie, et Monsieur Bernard Jacon, administrateurs indépendants et Monsieur Réginald Sion non administrateur.

Le Comité stratégique s'est réuni 10 fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 95%.

**d) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux**

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.



## 1. Administrateurs de la Société

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
<b>Roland Fitoussi</b>	Président du Conseil d'administration	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président d'honneur	Solving Efeso (SA)	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Sethi (SA)	331 avenue Louise, Bruxelles Belgique
	Gérant	Immobilière Fenelon (SARL)	76 av d'Iena 75016 Paris
	Gérant	HIP Fenelon (SARL)	Idem
<b>Hervé de Beublain</b>	Administrateur	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
		Movies Benelux (SA)	55 avenue Blucher B1180 Bruxelles
	Président	Platinum Gestion (SAS)	203 rue du Faubourg Saint Honoré 75008
		FD5 (SA)	203 rue du Faubourg Saint Honoré 75008
		BDB (SAS)	
Membre du Conseil de Surveillance	Groupe Legris Industries (SA)		
<b>Bernard Jacon</b>	Gérant	LVCT (SARL)	Le Vésinet
	Administrateur	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
<b>Fabienne Conte</b> (Pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 25 juin 2014)	Administrateur	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Directeur de la gestion financière	Institut Curie (Fondation reconnue d'utilité publique)	26 rue d'Ulm 75005 Paris
<b>Véronique Reille-Soult de Dalmatie</b> (Pour la période allant du 25 juin 2014 au 31 décembre 2015)	Président	Boutic Factory SAS	33 rue de Bellefond 75009 Paris
	Administrateur A compter du 25 juin 2014	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis

## 2. Directeur Général et Directeur Général Délégué

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
<b>Didier FAUQUE</b>	Directeur Général	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président	EOZEN France (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis
	Président	ASTON EDUCATION (SAS)	47 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt
	Gérant	ASTON INSTITUT (SARL unipersonnelle)	47 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt
	Président	CLEAR VALUE (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis
	Co-Directeur Général	SQLI DEFENSE (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis
	Co-gérant	GEIE ICE	Parc de Lisieux – Bâtiment B – 6 impasse de Lisieux – 31300 Toulouse
	Administrateur et Administrateur délégué	SQLI Luxembourg (SA)	19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
	Administrateur et Administrateur délégué	EOZEN SA (société de droit belge)	204 route d’Arlon L-8010 Strassen
	PDG	SQLI MAROC SA (société de droit marocain)	Immeuble High Tech Avenue Annakhil 1er étage Hay Ryad Rabat
	Administrateur Délégué	EOZEN BELGIUM (société de droit belge)	Lambroekstraat 5C B-1831 Diegem Belgique
	Président	SQLI SUISSE (société de droit suisse)	116-118 Chemin de la Rueyre CH-1020 Renens-Lausanne – Suisse
	Gérant	WAX (société de droit belge)	B-9830 Saint-Martens-Lateme Kortrijksesteenweg 90 (Belgique)

	Président	WADI management (SAS)	33 rue Jean Mermoz Garches France
	Co-Gérant	WADI investment SPRL (société de droit belge)	97 rue Royale 1000 Bruxelles Belgique
	Président	WAX INTERACTIVE (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président	NAXEO (SAS)	25, rue Corneille 59100 Roubaix
	Gérant	ECOMMERCE4U (SARL)	25, rue Corneille 59100 Roubaix
<b>Nicolas REBOURS</b>	Contrat de travail (Directeur administratif et financier) Et Directeur Général Délégué	SQLI (SA)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président et Administrateur	ABCIAL (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président	SQLI DEFENSE (SAS)	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Administrateur	SQLI MAROC SA (société de droit marocain)	Immeuble High Tech Avenue Annakhil 1er étage Hay Ryad Rabat
	Administrateur	SQLI Luxembourg SA (société de droit luxembourgeois)	19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
<b>Thierry CHEMLA</b>	Contrat de travail (Directeur de la stratégie et du développement) Et Directeur Général Délégué	SQLI (SA)	268 avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis

#### **IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous communiquons au sein du Rapport du Président sur le Contrôle Interne chapitre III paragraphes a) à g), les informations requises en matière de rémunération des mandataires sociaux, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

a) **Rappel, de manière générale, des exigences du Code MIDDLENEXT prises en compte par SQLI dans le cadre de la mise en place de sa politique de rémunération**

Le Conseil d'administration est sensibilisé aux exigences du Code MIDDLENEXT applicable à la Société depuis le 1er juillet 2013. Ce code indique, dans sa deuxième recommandation, que le Conseil doit déterminer le niveau de rémunération de ses dirigeants en se fondant sur les principes suivants :

- *« **Exhaustivité** : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.*
- ***Équilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.*
- ***Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.*
- ***Cohérence**: la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.*
- ***Lisibilité des règles** : les règles doivent être simples et transparentes; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes.*
- ***Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.*
- ***Transparence**: l'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable. »*

b) **Montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par SQLI au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce**

Aucune rémunération n'a été versée à un mandataire de SQLI par une société qu'elle contrôle

c) **Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux**

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre et nature des titres	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat de titres (actions SQLI)	14 545	21,46	312 127,93	3
Souscription de titres par exercice de droits préférentiels				
Souscription de titres par exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	20 116	15,00	301 740,00	1
Vente de titres (actions SQLI)	14 997	20,03	300 323,29	1

## V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2015

Au début de l'exercice, le capital social s'élevait à 2.886.888 euros, divisé en 3.608.610 actions. Les opérations intervenues au cours de l'exercice 2015 et ayant modifié le montant du capital social de SQLI sont les suivantes :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en nominal	Prime d'émission	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015 (Constatation par le Directeur Général le 8 juin 2015)	Augmentation de capital suite à l'exercice de 208.750 BSAAR	16.700	296.425	20.875	0,80	2.903.588	3.629.485
Décision du CA du 18 septembre 2016  Décision du DGD du 27 octobre 2015  Constatation par le DGD le 24 décembre 2015	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE	9.445,60	238.501,40	11.807	0,80	2.913.033,60	3.641.292
Période allant du 1 <sup>er</sup> juin au 30 décembre 2015 (Constatation par le Directeur Général le 31 décembre 2015)	Augmentation de capital suite à l'exercice de 446.240 BSAAR.	35.699,20	633.660,80	44.624	0,80	2.948.732,80 €	3.685.916

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital social s'élève à 2.948.732,80 € euros divisé en 3.685.916 actions de 0,80 Euros de nominal.

### b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

#### Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

25 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Par courrier reçu le 25 novembre 2015, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 252 673 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et 5,72% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

**21 octobre 2015**

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

Par courrier reçu le 20 octobre 2015, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2015, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 201 707 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 210 000 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) exerçables à tout moment jusqu'au 20 avril 2018 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 15 €, à un total de 21 000 actions SQLI.

**21 juillet 2015**

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

Par courriers reçus le 21 juillet 2015, la société par actions simplifiée Aurinvest (11 bis rue Portalis, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juillet 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir 100 000 actions SQLI représentant 200 000 droits de vote, soit 2,77% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SQLI sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 17 juillet 2015, 228 611 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) exerçables à tout moment jusqu'au 20 avril 2018, pouvant donner droit, par exercice au prix de 15 € par bon, à 22 861 actions SQLI.

**23 avril 2015**

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

Par courrier reçu le 22 avril 2015, la société par actions simplifiée Financière Arbevelli (10-12 avenue de Messine, 75008 Paris), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 207 128 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 du Code de commerce, les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote sont résumées comme suit :

Seuil	Actionnaire excédant le seuil en capital	Actionnaire excédant le seuil en droit de vote
5%	- Roland Fitoussi via Sethi et HIP Fenelon - HIP Fenelon seul - Sycomore Asset Management - Financière Arbevel	- Roland Fitoussi via Sethi et HIP Fenelon - Hip Fenelon seul - Sycomore Asset Management
10%	- Roland Fitoussi via Sethi et HIP Fenelon	- Roland Fitoussi via Sethi et HIP Fenelon
15%		
20%		
25%		
1/3		
50%		
2/3		
90%		
95%		

**c) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par les statuts et par la loi.

Le Conseil d'administration a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Le présent rapport comporte un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.



Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

Les éléments suivants relatifs à l'émission, en 2014, de bons de souscription en actions (« **BSA** ») sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

En cas d'offre publique, les BSA peuvent être exercés par anticipation, sous réserve des conditions de performance initialement fixées. En outre, en cas d'offre publique, il est mis fin automatiquement à la période d'incessibilité des BSA fixée à 2 ans à compter de la date d'émission desdits BSA.

## **VI. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Nous vous invitons à vous reporter au rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale, joint au présent rapport et publié de façon distincte sur le site internet de la Société dédié à l'information des actionnaires avant l'Assemblée Générale et qui sera déposé au greffe conjointement au présent rapport.

Une table de concordance avec les rubriques prévues par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 figure en annexe au présent rapport.

## **VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

### **a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2015**

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2015 : 17.724	Frais de négociation (dont honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 20.000
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2015 : 19.025	Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2015: 60.104
Cours moyen des achats : 23.22€	Valeur évaluée au cours d'achat : 1.051.916
Cours moyen des ventes : 24.33	Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 : 1.756.239€

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2015			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	17 724	19 025	Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	23,22	24,33				
Prix d'exercice moyen						
Montants	411 576	462 784				

**b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2015, détaillées par objectif**

**1. Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement**

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015)
En nombre d'actions	6 711	16 974	19025	-	4 660
Prix de revient globaux	115 248	396 910	381 290	-	130 869
Prix moyens pondérés par action	17,17	23,38	20,04		28,10

Nous vous rappelons également qu'un contrat de liquidité a été conclu, le 26 juin 2015, avec la Financière d'Uzès, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité vient en remplacement d'un précédent contrat conclu le 16 juin 2006 entre SQLI et la Financière d'Uzès.

L'Assemblée Générale en date du 25 juin 2015 a autorisé les prix d'achat et de vente d'actions suivants :

- le prix maximum d'achat est de 45 €,
- le prix minimum de vente est de 7 €.

**2. Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe**

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015)
En nombre d'actions	54 694	750	-	-	55 444
Prix de revient globaux	906 295	14 666	-	-	920 960
Prix moyens pondérés par action	16,57	19,55			16,61

### 3. Attribution aux salariés

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015)
En nombre d'actions					
Prix de revient globaux					
Néant					

### 4. Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015)
En nombre d'actions					
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

c) **Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale mixte**

**Titres concernés :** actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

**Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale :** 10% du capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

**Prix d'achat unitaire maximum :** 70 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence ;

**Prix de vente unitaire minimum :** 10 euros.

**Objectifs:**

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement,
2. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
3. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
4. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la résolution relative à l'autorisation de réduction de capital.

**Durée du programme :** maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **VIII. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015 :

- 84.056 actions figurent dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire prévus par les articles L 3332-1 s. du Code du travail ;
- Aucune action n'est détenue par les salariés et anciens salariés dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre III de la loi 88-1201 du 23 décembre 1988 ;
- Aucune action nominative n'a été attribuée gratuitement aux salariés en vertu de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce ;
- Aucune action n'est détenue directement par les salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (art. L 3324-10 du Code du Travail) mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par ce texte ;
- Aucune action n'est détenue directement par les salariés en application des articles L225-187 et L225-196 du Code de Commerce, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

La participation des salariés au capital au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce s'élève au 31 décembre 2015 à 2.28%

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

---

Le Conseil d'administration

<b>SQLI</b>					
Etats financiers au 31 décembre 2015					
Date d'arrêté	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice (mois)		12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 948 743	2 877 598	2 877 138	2 866 758	1 832 927
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 685 916	3 596 998	3 596 422	3 583 448	36 658 549
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	863 111	931 494	729 500	909 500	9 095 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	131 906 429	123 543 799	117 639 551	116 724 471	119 169 646
Résultat avant impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	8 206 170	1 062 157	3 044 804	2 640 804	-164 906
Impôts sur les bénéfices	607 067	708 089	-1 178 546	-1 283 541	-1 973 183
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	85 059	350 622	-4 020 002	-155 530	-263 352
Résultat net	8 728 178	1 149 624	8 243 352	4 079 874	2 071 629
Résultat distribué	1 605 629	1 982 247	1 286 894		
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,39	0,49	1,17	1,10	0,05
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,36	0,39	2,29	1,14	0,06
Dividende attribué	0,45	0,55	0,36	0,36	
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 328	1 265	1 214	1 266	1 322
Masse salariale	61 419 565	56 733 320	53 418 130	55 407 409	57 684 582
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	27 139 701	25 387 179	23 880 924	25 634 348	26 831 729

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)**

Date de l'Assemblée Générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2014
25 juin 2015	10	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du code du travail.	12 mois	25 juin 2016	Dans la limite de 0,49% de son capital.	11.807 actions nouvelles de 0,80€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 21 € soit une augmentation de capital de 9.445,60€ constatée par le Directeur Général Délégué le 24 décembre 2015.
25 juin 205	8	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	25 juin 2017	912.000 euros	NA

**Table de concordance du rapport sur  
la Responsabilité Sociale et Environnementale avec les rubriques prévues par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012**

<b>Informations sociales</b>	<b>Références RSE</b>
<b>Emploi</b>	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	p11
Embauches (contrats à durée déterminée et indéterminée, difficultés éventuelles de recrutement)	p21
Licenciements (motifs, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement)	p22
Rémunérations et leur évolution (charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salarial)	p28
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail (durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et à temps partiel, heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure à la société)	p26
Absentéisme (motifs)	p40
<b>Relations sociales</b>	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	p31
Bilan des accords collectifs	p32
<b>Santé et sécurité</b>	
Conditions de santé et de sécurité au travail	p39
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p43
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p41
<b>Formation</b>	
Nombre total d'heures de formation	p47
Politiques mises en œuvre en matière de formation	p50
<b>Égalité de traitement</b>	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p52
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p55
Politique de lutte contre les discriminations	p56



<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail</b>	
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p15, p32, p43
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	p56
Elimination du travail forcé ou obligatoire	p43
Abolition effective du travail des enfants	p43
<b>Informations environnementales</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p59
Actions de formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	p61
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	p62
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	p62
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p74
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	p65
Prise en compte des nuisances sonores	p74
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	p74
<b>Utilisation durable des ressources</b>	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	p76
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	p76
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	p74
Utilisation des sols	p77
<b>Changement climatique</b>	
Rejets de gaz à effet de serre	p77
Adaptation aux conséquences du changement climatique	p79
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p79

<b>Informations sociétales</b>	
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité</b>	
Impact en matière d'emploi et de développement régional	p81
Impact sur les populations riveraines ou locales	p81
<b>Relations entretenues avec personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines</b>	
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	p81
Actions de partenariat ou de mécénat	p82
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p85
Importance de la sous-traitance	p85
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	p85
<b>Loyauté des pratiques</b>	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	p86
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p87
Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	p86